

États financiers consolidés de

Conseil des Abénakis de Wôlinak

31 mars 2023

Conseil des Abénakis de Wôlinak

31 mars 2023

Table des matières

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS	
État consolidé des résultats	5
État consolidé de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C.	6
Etat consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle	7 - 11
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	12
État consolidé de la situation financière	13
État consolidé des flux de trésorerie	14 - 15
Notes complémentaires	16 - 35
Annexe 1 - Revenus consolidés	36 - 37
Annexe 2 - Charges consolidées	38 - 39

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints de Conseil des Abénakis de Wôlinak sont sous la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public et ainsi, ils incluent des montants qui sont les meilleurs estimés selon le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la haute gestion assume ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés.

Le Conseil rencontre périodiquement la haute gestion ainsi que les auditeurs externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe.

L'auditeur externe, MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l., effectue un audit indépendant, conformément aux normes d'audit canadiennes, et exprime son opinion sur les états financiers consolidés. L'auditeur externe a pleinement et librement accès à la gestion financière de Conseil des Abénakis de Wôlinak et le rencontre lorsque nécessaire.

Au nom du Conseil des Abénakis de Wôlinak :



Directeur général par intérim

Le 27 février 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Conseil des Abénakis de Wôlinak

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Conseil des Abénakis de Wôlinak (l'« Organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, et les états consolidés des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C., de la variation des actifs financiers nets, des flux de trésorerie, ainsi que des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté – par département et information sectorielle pour l'exercice terminé à cette date, et les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation des actifs financiers nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public (« NCSP »).

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Organisme n'a pas consolidé les informations financières des entreprises en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant) et 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W). Comme il est mentionné à la note 3, les participations ont été comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. Selon les NCSP, ces sociétés auraient dû être considérées comme des services de l'Administration publique (SAP) et être consolidées du fait qu'elles ne répondent pas à toutes les caractéristiques d'une entreprise publique. Si ces dernières avaient été consolidées, de nombreux éléments des états financiers consolidés ci-joints auraient été affectés. Les incidences de la non-consolidation sur les états financiers consolidés des exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022 n'ont pas été déterminées mais l'Organisme a fourni des informations concernant 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant) et 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W) à la note 6. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences de cette dérogation aux NCSP.

De plus, comme l'explique la note 2, l'Organisme a modifié sa méthode comptable afin de comptabiliser sa participation dans des entreprises en propriété exclusive, Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. et 9417-6831 Québec inc., selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. La modification de méthode comptable a été appliquée rétroactivement mais sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs et l'ajustement a été comptabilisé dans les résultats de l'exercice considéré, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. Si l'Organisme avait retraité les chiffres des exercices antérieurs, la quote-part du bénéfice net de l'exercice terminé le 31 mars 2023 aurait été augmentée d'un montant de 995 742 \$ (diminuée d'un montant de 981 554 \$ en 2022), ce qui aurait augmenté l'excédent de l'exercice terminé le 31 mars 2023 (diminué l'excédent de l'exercice terminé le 31 mars 2022) du même montant. Le solde de l'excédent accumulé d'ouverture de l'exercice terminé le 31 mars 2023 aurait été diminué d'un montant de 995 742 \$ (14 188 \$ en 2022) et le placement aurait été diminué d'un montant de 0 \$ au 31 mars 2023 (995 742 \$ au 31 mars 2022).

De plus, dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, l'Organisme n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. L'Organisme aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service au 31 mars 2023, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point

Dans notre rapport daté du 9 février 2023, nous avons exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 parce que l'Organisme n'avait pas comptabilisé sa participation dans une entreprise publique, Le Grand Royal Wôlinak S.E.C., selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. L'Organisme ayant modifié sa méthode de comptabilisation, l'opinion que nous exprimons à ce sujet dans le présent rapport est différente de l'opinion que nous avons exprimée dans notre rapport sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Observations — Informations financières non exigées par les NCSP

Nous attirons l'attention sur le fait que l'Organisme inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les NCSP. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada (S.A.C.), portent sur l'établissement des états consolidés de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C., ainsi que des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle. De plus, l'Organisme n'a pas présenté de budget dans l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et dans les revenus et charges. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.

¹

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Trois-Rivières (Québec)
Le 27 février 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A166222

Conseil des Abénakis de Wôlinak

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Revenus - Conseil (annexe 1)	12 643 989	8 096 281
Revenus - Carrefour Wôlinak inc. (annexe 1)	116 280	14 240
	12 760 269	8 110 521
Charges - Conseil (annexe 2)	10 344 494	6 355 746
Charges - Carrefour Wôlinak inc. (annexe 2)	100 928	55 800
	10 445 422	6 411 546
Excédent - Conseil	2 299 495	1 740 535
Excédent (déficit) - Carrefour Wôlinak inc.	15 352	(41 560)
Excédent	2 314 847	1 698 975

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

État consolidé de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C.

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023 \$	2022 \$
Excédent - Conseil	2 299 495	1 740 535
Conciliation aux fins de S.A.C.		
Immobilisations corporelles		
Amortissement	614 932	573 252
Acquisitions	(1 348 991)	(2 075 809)
	(734 059)	(1 502 557)
Financement et investissement		
Produit d'emprunt à long terme	-	1 694 031
Remboursement de la dette à long terme	(536 268)	(1 243 213)
Acquisition de créances à long terme	-	(625 000)
Encaissement de créances à long terme - Entreprise en propriété exclusive	84 495	88 156
Encaissement de créances à long terme - Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	159 663	96 544
	(292 110)	10 518
Affectation et utilisation		
À la réserve de remplacement - Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	(116 600)	(24 600)
De la réserve de remplacement - Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL)	15 840	-
À la réserve de remplacement - biens immobiliers	(6 934)	(6 934)
	(107 694)	(31 534)
	(1 133 863)	(1 523 573)
Excédent aux fins de S.A.C. - Conseil	1 165 632	216 962
Excédent (déficit) - Carrefour Wôlinak inc.	15 352	(41 560)
Conciliation aux fins de S.A.C.		
Immobilisations corporelles		
Amortissement	37 042	38 157
Acquisitions	-	(28 886)
	37 042	9 271
Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. - Carrefour Wôlinak inc.	52 394	(32 289)
Excédent aux fins de S.A.C.	1 218 026	184 673

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle

Exercice terminé le 31 mars 2023

Numéro de service S.A.C.	Numéro de service interne	Description du service	Revenus \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Conciliation aux fins de S.A.C. \$	Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. \$
Conseil							
SERVICES S.A.C.							
ADMINISTRATION							
Q31F	1000	Soutien aux gouvernements indiens - Bande					
Q387	1030	Soutien aux gouvernements indiens - Logement	497 900	1 042 669	(544 769)	67 368	(477 401)
Q32J	1000	Développement de la capacité de gouvernance/gestion financière	49 495	49 495	-	-	-
Q3F0	1050	Planification - Mesures d'urgence	14 903	14 903	-	-	-
Q31V	1080	RCP/RRQ et régimes de retraite privés - Contributions d'employeur Premières Nations					
Q31U	1080	Frais d'administration des régimes de pension et contributions d'employeurs aux régimes d'avantages sociaux	65 379	65 379	-	-	-
Q32J	8100	Séquestre-administrateur	55 902	55 902	-	-	-
Q3YZ	8200	Renforcement des capacités - Gestion des urgences	16 252	32 134	(15 882)	15 882	-
Q3R5	8240	Immeubles - Réouverture COVID-19	9 563	11 162	(1 599)	1 599	-
Q3V9	8260	FSCA - PAGU - COVID-19	-	-	-	-	-
			709 394	1 271 644	(562 250)	84 849	(477 401)
ÉDUCATION							
Q2LQ/Q2LR	2200	Éducation élémentaire/secondaire					
Q290	2200	Éducation post-secondaire	543 776	354 318	189 458	-	189 458
Q29A	2200	Soutien aux étudiants post-secondaire	78 513	78 513	-	-	-
Q2J2	2300	Éducation élémentaire/secondaire et école aux adultes	-	-	-	-	-
Q29A	8250	Soutien aux étudiants post-secondaire COVID-19	169 119	169 119	-	-	-
			791 408	601 950	189 458	-	189 458
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE							
Q34S	3100	Eau et égout - Fonctionnement et entretien					
Q3AP	3100	Autre - Immobilisations					
Q3BW	3100	Administration - autres infrastructures					
Q3UZ	3100	Comblir les lacunes en infrastructures					
Q35E	3100	Administration - Eau et eaux usées					
Q3B3	3100	Contribution pour équipements					
Q3AQ	3100	Autre - Fonctionnement et entretien	699 220	923 033	(223 813)	68 478	(155 335)
Q3UO	2904/2905	Construction - Nouveau garage municipal	-	81 153	(81 153)	(32 022)	(113 175)
Q3XJ	5905	Construction - Triplex #3 - Rue des Pins	419 086	312	418 774	(418 774)	-
QA1A	5910	Construction - Triplex #4 - Rue des Pins	419 086	-	419 086	(419 086)	-
	6600	Eau potable - Plus de 1.5M\$	-	69 687	(69 687)	69 687	-
			1 537 392	1 074 185	463 207	(731 717)	(268 510)
INSCRIPTION DES INDIENS							
Q036	1002	Financement de base des services fonciers et fiduciaires - Inscription des indiens et listes	3 419	3 419	-	-	-
DÉVELOPPEMENT SOCIAL							
Q29T	1020	Aide au revenu	474 528	38 714	435 814	-	435 814
Q2AF	8225	Aide au revenu - COVID-19	27 898	27 898	-	-	-
Q29W	8235	Aide au revenu - Besoins fondamentaux	58 250	58 250	-	-	-
Q2D0	4575	Projet de prévention Wajapkol	-	-	-	-	-
Q26A	2250	Raviver la culture abénakise	31 541	31 541	-	-	-
			592 217	156 403	435 814	-	435 814
REVENDICATIONS PARTICULIÈRES							
QZ9Q	6700	ATDPR - Revendications particulières	44 946	44 946	-	-	-

Conseil des Abénakis de Wôlinak

État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle

Exercice terminé le 31 mars 2023

Numéro de service S.A.C.	Numéro de service interne	Description du service	Revenus \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Conciliation aux fins de S.A.C. \$	Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. \$
SERVICES S.A.C. (suite)							
ENVIRONNEMENT							
Q3OP	1070	Gestion des terres des Premières Nations - Soutien opérationnel	321 095	343 826	(22 731)	1 056	(21 675)
Q3JO	1071	Foresterie	32 476	32 476	-	-	-
Q3WI	7280	Initiative en gestion de matières résiduelles	124 931	80 443	44 488	(44 488)	-
			478 502	456 745	21 757	(43 432)	(21 675)
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE							
	2955	Cannabis médical	(702)	-	(702)	-	(702)
SERVICES - AUTRES QUE S.A.C.							
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE							
	3200	Résidence au Soleil Levant	34 948	34 948	-	-	-
	8000	Salle de conditionnement physique et piscine	119 150	175 120	(55 970)	18 188	(37 782)
	2760	Coleraine	300	300	-	-	-
	2750/5000	Comité de priorisation	139 052	53 924	85 128	(7 936)	77 192
	2850	Salle communautaire et chapelle	-	14 578	(14 578)	10 276	(4 302)
	2950	Casino en ligne	500 000	281 121	218 879	5 411	224 290
	2960	Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	4 778 214	3 594 699	1 183 515	-	1 183 515
			5 571 664	4 154 690	1 416 974	25 939	1 442 913
DÉVELOPPEMENT SOCIAL							
Q010	4580	DGSPNI - Transport pour raisons médicales (SSNA/TRM)	13 000	13 000	-	-	-
Q22U	4505	DGSPNI - Soins à domicile - Prestations de services					
Q22V	4505	DGSPNI - Soins à domicile - Perfectionnement professionnel	169 576	54 221	115 355	-	115 355
Q02U	4500	DGSPNI - ISBDE - Soins buccodentaires	8 089	5 278	2 811	(2 811)	-
Q02I	4510	DGSPNI - Pratique clinique et soins aux clients	55 525	41 525	14 000	-	14 000
Q22V	4510	DGSPNI - Pratique clinique et soins aux clients - Perfectionnement professionnel	-	-	-	-	-
Q02I	4510	DGSPNI - Pratique clinique et soins aux clients - NLDS - COVID-19	35 832	35 832	-	-	-
Q02H	4515	DGSPNI - Pratique clinique et soins aux clients - Fournitures et équipements	11 557	12 383	(826)	826	-
Q2FY	4530	DGSPNI - Príncipe de Jordan - Coordination	59 045	59 045	-	-	-
Q2FQ	4531	DGSPNI - Príncipe de Jordan - Santé Alliés					
Q2FR	4531	DGSPNI - Príncipe de Jordan - Éducation					
Q2FU	4531	DGSPNI - Príncipe de Jordan - Transport médical					
Q2G1	4531	DGSPNI - Príncipe de Jordan - Bien-être mental					
Q2G6	4531	DGSPNI - Príncipe de Jordan - Audiologie					
Q2G9	4531	DGSPNI - Príncipe de Jordan - Aide à l'éducation					
Q2GA	4531	DGSPNI - Príncipe de Jordan - Technologie assistée	199 821	199 821	-	-	-
Q233	4535	DGSPNI - Initiative en ressources humaines en santé autochtone	5 048	5 048	-	-	-
Q30P	4540	DGSPNI - Gestion et planification - Centre de santé de Wôlinak	178 180	392 318	(214 138)	-	(214 138)
Q302	4545	DGSPNI - Fonctionnement et entretien - Centre de santé de Wôlinak	60 321	78 396	(18 075)	(1 327)	(19 402)
Q221	4545	DGSPNI - IDA - Sécurité alimentaire COVID-19	10 489	10 489	-	-	-
Q3RF	4545	DGSPNI - PAPAR - Réouverture COVID-19	-	-	-	-	-
Q3RK	4545	DGSPNI - Santé longue durée COVID-19	22 825	22 825	-	-	-
Q22K	4560	DGSPNI - PAPAR	15 168	23 111	(7 943)	-	(7 943)
Q227	4565	DGSPNI - MVS - Soins IHP & RSC	36 245	-	36 245	-	36 245
Q2C3	4570	DGSPNI - Prévention des mesures perturbatrices	8 049	8 049	-	-	-
Q2C7	4571	DGSPNI - Service de représentation des Premières Nations	31 800	31 800	-	-	-

Conseil des Abénakis de Wôlinak

État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle

Exercice terminé le 31 mars 2023

Numéro de service S.A.C.	Numéro de service interne	Description du service	Revenus \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Conciliation aux fins de S.A.C. \$	Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. \$
SERVICES - AUTRES QUE S.A.C. (suite)							
DÉVELOPPEMENT SOCIAL (suite)							
Q23Q / Q23U /							
Q23X / Q23Z							
Q23R	4605	DGSPNI - Prévention des maladies transmissibles (VIH/SIDA)	48 690	7 983	40 707	-	40 707
Q221	4615	DGSPNI - Initiative diabète autochtone	30 763	10 541	20 222	-	20 222
Q30I	4520	DGSPNI - Technologies émergentes	8 964	950	8 014	950	8 964
Q22G	4620	DGSPNI - Programme canadien de nutrition prénatale	5 153	5 153	-	-	-
Q23C/Q23D	4625	DGSPNI - Hygiène du milieu	34 379	20 701	13 678	-	13 678
QA0X	4630	DGSPNI - AGJEA - Petits projets	-	-	-	-	-
Q22H	4635	DGSPNI - Prévention de l'alcoolisme fœtal	-	-	-	-	-
Q22I	4635	DGSPNI - Soins maternité (SSMI)	36 286	21 212	15 074	-	15 074
Q226	4640	DGSPNI - Lutte contre le tabagisme	7 262	2 956	4 306	-	4 306
Q21G	4645	DGSPNI - Bien-être mental	358 188	164 414	193 774	-	193 774
Q21G	8300	DGSPNI - Bien-être mental SSSC-EI	3 776	3 776	-	-	-
Q30Q	4700	DGSPNI - Agrément Canada	39 859	34 216	5 643	-	5 643
Q01T	4600	DGSPNI - Guérisseur traditionnel	507	507	-	-	-
Q3RA	8230	DGSPNI - Établissement de la santé - Réouverture COVID-19	-	50	(50)	50	-
	4550	Projet de prévention de la violence familiale	19 040	19 040	-	-	-
	7900	Service de garde à l'enfance	206 306	391 934	(185 628)	4 840	(180 788)
	7977	Lutte contre le cancer	7 910	7 910	-	-	-
	7950	Lutte contre la pauvreté	4 071	4 071	-	-	-
	7978	Participation sportive	5 284	5 284	-	-	-
	7975	Avenir d'enfants	-	-	-	-	-
	2106	Couloir violence féminine	29 784	29 784	-	-	-
	4800	Maison de la famille	350 693	-	350 693	(350 693)	-
			2 117 485	1 723 623	393 862	(348 165)	45 697
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES							
	4900	Kakanigan	11 910	14 310	(2 400)	2 400	-
	5200	Pow-wow	44 734	25 217	19 517	-	19 517
	2105	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	13 030	13 030	-	-	-
	2230	Revitalisation et réappropriation de la langue abénakise	-	-	-	-	-
	3220	Projet culturel	-	-	-	-	-
	7972	Nourriture communautaire	30 199	30 199	-	-	-
	7286	Jardins communautaires	-	-	-	-	-
	4585	Programme Action Aînés	24 091	24 091	-	-	-
	4590	Mobilisation des jeunes autochtones	-	-	-	-	-
	4595	Hommes et guérison	14 054	9 554	4 500	(4 500)	-
			138 018	116 401	21 617	(2 100)	19 517
EMPLOI							
	6000/6100/						
	6200/6300/	Commission de développement des ressources humaines des Premières					
	6500	Nations du Québec	207 299	207 299	-	-	-

Conseil des Abénakis de Wôlinak

État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle

Exercice terminé le 31 mars 2023

Numéro de service S.A.C.	Numéro de service interne	Description du service	Revenus \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Conciliation aux fins de S.A.C. \$	Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. \$
SERVICES - AUTRES QUE S.A.C. (suite)							
ÉDUCATION							
	2215	CEPN - Programme jeunesse	3 734	3 734	-	-	-
	2240	CEPN - Partenariat en éducation	5 873	8 753	(2 880)	2 880	-
	2210	CEPN - Science et technologie	12 248	12 654	(406)	406	-
	2225	CEPN - Langue et culture	39 720	39 720	-	-	-
	2235	CEPN - Initiative d'éducation par le territoire	-	-	-	-	-
	2245	CEPN - Initiative 4 à 8 ans	-	1 126	(1 126)	1 126	-
			<u>61 575</u>	<u>65 987</u>	<u>(4 412)</u>	<u>4 412</u>	<u>-</u>
LOGEMENT SOCIAL							
	6400	SCHL - Article 95/10155-10165 Kolipaio	38 739	31 779	6 960	(9 249)	(2 289)
	5400	SCHL - Article 95/10155 Tomakowa	26 831	16 793	10 038	(8 265)	1 773
	5500	SCHL - Article 95/10145 Tomakowa	29 498	20 626	8 872	(8 169)	703
	5600	SCHL - Article 95/4974 Danube	29 196	34 742	(5 546)	(7 738)	(13 284)
	5700	SCHL - Article 95/10125-10135 Tomakowa - Jumelé	17 299	37 941	(20 642)	7 284	(13 358)
	5800/6450	SCHL - Article 95/Rue des Pins - Triplex	33 426	15 449	17 977	(3 810)	14 167
	5900	Construction - Triplex - Rue Koak	61 200	65 125	(3 925)	27 785	23 860
	3350	SCHL - Aide à la remise en état des logements/PAREL	27 600	27 600	-	-	-
	3360	SCHL - Contribution spéciale	92 000	-	92 000	(92 000)	-
			<u>355 789</u>	<u>250 055</u>	<u>105 734</u>	<u>(94 162)</u>	<u>11 572</u>
ENVIRONNEMENT							
	7175	Fonds autochtone pour les espèces en péril	-	293	(293)	293	-
	7100	Bureau environnement et terre Wôlinak	147 229	97 349	49 880	(31 175)	18 705
	7110	Bar rayé	68 968	70 363	(1 395)	1 395	-
	7330	FAEP - Terrestre	20 329	20 329	-	-	-
	7600	Projet érosion	-	-	-	-	-
	7150	Loi sur les espèces en péril	4 511	4 511	-	-	-
			<u>241 037</u>	<u>192 845</u>	<u>48 192</u>	<u>(29 487)</u>	<u>18 705</u>
Variation des sommes nettes non dépensées pour les contributions globales			<u>(222 164)</u>	<u>-</u>	<u>(222 164)</u>	<u>-</u>	<u>(222 164)</u>
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)							
			-	21 832	(21 832)	-	(21 832)
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)							
			-	2 470	(2 470)	-	(2 470)
Quote-part du bénéfice net du partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)							
			16 710	-	16 710	-	16 710
			<u>16 710</u>	<u>24 302</u>	<u>(7 592)</u>	<u>-</u>	<u>(7 592)</u>
Résultats - Conseil			12 643 989	10 344 494	2 299 495	(1 133 863)	1 165 632
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2022 - Conseil (note 17)							1 075 569
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2023 - Conseil (note 17)							<u>2 241 201</u>
Carrefour Wôlinak inc.							
Résultats - Carrefour Wôlinak inc.			116 280	100 928	15 352	37 042	52 394
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2022 - Carrefour Wôlinak inc. (note 17)							200 573
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2023 - Carrefour Wôlinak inc. (note 17)							<u>252 967</u>
Résultats - Consolidé			12 760 269	10 445 422	2 314 847	(1 096 821)	1 218 026
			(voir annexe 1)	(voir annexe 2)			

Conseil des Abénakis de Wôlinak

État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle

Exercice terminé le 31 mars 2023

Numéro de service S.A.C.	Numéro de service interne	Description du service	Revenus \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Conciliation aux fins de S.A.C. \$	Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. \$
Conseil							
SOMMAIRE CUMULÉ PAR DÉPARTEMENT							
ADMINISTRATION			709 394	1 271 644	(562 250)	84 849	(477 401)
ÉDUCATION			852 983	667 937	185 046	4 412	189 458
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE			1 537 392	1 074 185	463 207	(731 717)	(268 510)
INSCRIPTION DES INDIENS			3 419	3 419	-	-	-
DÉVELOPPEMENT SOCIAL			2 709 702	1 880 026	829 676	(348 165)	481 511
REVENDEMENTS PARTICULIÈRES			44 946	44 946	-	-	-
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			5 570 962	4 154 690	1 416 272	25 939	1 442 211
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES			138 018	116 401	21 617	(2 100)	19 517
EMPLOI			207 299	207 299	-	-	-
LOGEMENT SOCIAL			355 789	250 055	105 734	(94 162)	11 572
ENVIRONNEMENT			719 539	649 590	69 949	(72 919)	(2 970)
Variation des sommes nettes non dépensées pour les contributions globales			(222 164)	-	(222 164)	-	(222 164)
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)			-	21 832	(21 832)	-	(21 832)
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)			-	2 470	(2 470)	-	(2 470)
Quote-part du bénéfice net du partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)			16 710	-	16 710	-	16 710
Résultats - Conseil			12 643 989	10 344 494	2 299 495	(1 133 863)	1 165 632
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2022 - Conseil (note 17)			-	-	-	-	1 075 569
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2023 - Conseil (note 17)							2 241 201
Carrefour Wôlinak inc.							
Résultats - Carrefour Wôlinak inc.			116 280	100 928	15 352	37 042	52 394
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2022 - Carrefour Wôlinak inc. (note 17)			-	-	-	-	200 573
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2023 - Carrefour Wôlinak inc. (note 17)							252 967
Résultats - Consolidé			12 760 269	10 445 422	2 314 847	(1 096 821)	1 218 026
			(voir annexe 1)	(voir annexe 2)			

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

État consolidé de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Excédent de l'exercice	2 314 847	1 698 975
Variation des immobilisations corporelles :		
Acquisitions	(1 348 991)	(2 104 695)
Amortissement	651 974	611 409
	(697 017)	(1 493 286)
Variation des autres actifs non financiers	(147 618)	18 761
Variation des actifs financiers nets	1 470 212	224 450
Actifs financiers nets au début de l'exercice	928 595	704 145
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	2 398 807	928 595

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil des Abénakis de Wôlinak
État consolidé de la situation financière
 Au 31 mars 2023

	2023 \$	2023 \$	2023 \$	2022 \$	2022 \$	2022 \$
	Conseil	Carrefour Wôlinak inc.	Total ⁽¹⁾	Conseil	Carrefour Wôlinak inc.	Total ⁽¹⁾
Actifs financiers						
Encaisse	2 210 641	6 850	2 217 491	1 562 380	8 121	1 570 501
Actifs assujettis à des restrictions						
Réserve de remplacement - SCHL (note 18)	264 880	-	264 880	182 195	-	182 195
Fonds en fiducie - Liquidités dans le Fonds en fiducie d'Ottawa (note 19)	11 718	-	11 718	11 718	-	11 718
Placements réservés - Obligations, détenues auprès de la Banque de Montréal, à 4,85 %, échéant en octobre 2027	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
Obligations, détenues auprès de la SOCCA, à 5,55 %, échéant en décembre 2027	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
Débiteurs (note 5)	1 522 628	4 000	1 526 628	1 726 427	1 984	1 728 411
Participations dans des entreprises en propriété exclusive (note 6)	2 428 901	-	2 428 901	1 364 387	-	1 364 387
Participation dans un partenariat (note 7)	16 761	-	16 761	-	-	-
Avances au séquestre-administrateur par le Conseil, sans intérêt	-	-	-	178 687	-	178 687
Avances au Conseil, sans intérêt ⁽¹⁾	-	136 880	-	-	131 110	-
Avances à 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant), sans intérêt	-	58 826	58 826	-	58 826	58 826
Créances à long terme (note 8)	537 376	-	537 376	697 039	-	697 039
	9 992 905	206 556	10 062 581	8 722 833	200 041	8 791 764
Passifs						
Créditeurs et charges à payer (note 10)	663 753	-	663 753	856 366	2 211	858 577
Contributions préétablies à payer (note 11)	67 309	-	67 309	57 309	-	57 309
Revenus différés (note 12)	397 288	-	397 288	380 766	-	380 766
Fonds inutilisés (note 13)	1 471 081	-	1 471 081	1 009 383	-	1 009 383
Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales (note 14)	1 454 269	-	1 454 269	1 232 105	-	1 232 105
Montant dû au Conseil par le séquestre-administrateur, sans intérêt	-	-	-	178 687	-	178 687
Montant dû au Carrefour Wôlinak inc., sans intérêt ⁽¹⁾	136 880	-	-	131 110	-	-
Dette à long terme (note 15)	3 610 074	-	3 610 074	4 146 342	-	4 146 342
	7 800 654	-	7 663 774	7 992 068	2 211	7 863 169
Actifs financiers nets	2 192 251	206 556	2 398 807	730 765	197 830	928 595
Actifs non financiers						
Charges payées d'avance	133 188	46 411	179 599	29 239	2 745	31 984
Immobilisations corporelles (note 16)	10 638 787	889 708	11 528 495	9 904 728	926 750	10 831 478
	10 771 975	936 119	11 708 094	9 933 967	929 495	10 863 462
Excédent accumulé (note 17)	12 964 226	1 142 675	14 106 901	10 664 732	1 127 325	11 792 057

⁽¹⁾ Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre le Conseil et Carrefour Wôlinak inc.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

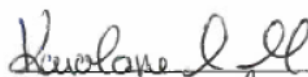
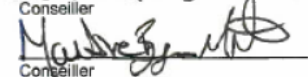
Éventualités (note 20)

Obligations contractuelles (note 21)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL


 Chef

 Conseiller


 Conseiller

 Conseiller


 Conseiller

Conseil des Abénakis de Wôlinak

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023 \$	2022 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	2 314 847	1 698 975
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	651 974	611 409
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, Le Grand Royal Wôlinak, S.E.C.	(4 745 003)	-
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, 9417-6831 Québec inc.	(33 211)	-
Quote-part du bénéfice net (perte nette) de l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)	21 832	(57 734)
Quote-part du bénéfice net du partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)	(16 710)	-
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)	2 470	71 382
	(1 803 801)	2 324 032
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Réserve de remplacement - SCHL	(82 685)	-
Débiteurs	201 783	(627 650)
Créditeurs et charges à payer	(194 824)	162 803
Contributions préétablies à payer	10 000	11 880
Revenus différés	16 522	(900 132)
Fonds inutilisés	461 698	143 228
Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales	222 164	226 246
Charges payées d'avance	(147 618)	18 761
	(1 316 761)	1 359 168
Activités de financement		
Produit d'emprunt à long terme	-	1 694 031
Remboursement de la dette à long terme	(536 268)	(1 243 213)
	(536 268)	450 818
Activités d'investissement		
Variation des placements en obligations	-	45 932
Variation des avances à l'entreprise en propriété exclusive, 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)	-	(825)
Distribution reçue de l'entreprise en propriété exclusive, Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	1 113 750	-
Variation des honoraires de gestion à payer - Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	2 750 949	-
Variation des avances à l'entreprise en propriété exclusive, 9417-6831 Québec inc.	(3 468)	-
Variation des avances à l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)	(171 833)	(182 678)
Acquisition d'une participation dans un partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)	(51)	-
Acquisition de créances à long terme - SRPNI	-	(625 000)
Encaissement de créances à long terme - SRPNI	159 663	96 544
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 348 991)	(2 104 695)
	2 500 019	(2 770 722)

Conseil des Abénakis de Wôlinak

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	646 990	(960 736)
Encaisse au début	1 570 501	2 531 237
Encaisse à la fin	2 217 491	1 570 501

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Description de l'organisme

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak (le « Conseil »), constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens*, rend des services municipaux, sociaux et éducatifs aux membres de la communauté de Wôlinak.

2. Modification de méthodes comptables

SP 3450 - Instruments financiers

Le 1er avril 2022, le Conseil a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir sur les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés en vertu du chapitre SP 3450, Instruments financiers. En outre, le chapitre SP 3450 exige qu'un actif financier et un passif financier fassent l'objet d'une compensation, et que le solde net soit présenté dans l'état de la situation financière, lorsque, et seulement lorsque, les conditions suivantes sont réunies :

- a) le gouvernement a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés;
- b) le gouvernement a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le nouveau chapitre est appliqué prospectivement et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er avril 2022, les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, en vertu du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, entraient en vigueur. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers. Le Conseil n'a pas procédé à l'adoption de cette nouvelle norme, car il n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1er avril 2022 ni au 31 mars 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur ces obligations.

SP 3070 - Participations dans des entreprises publiques

Le Conseil a choisi de modifier la méthode de comptabilisation de sa participation dans une entreprise publique en propriété exclusive, Le Grand Royal Wôlinak S.E.C., afin de se conformer aux NCSP. Par conséquent, le Conseil a choisi de comptabiliser sa participation selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation alors qu'il utilisait la méthode du coût au cours des exercices antérieurs.

Le changement de méthode comptable a été fait de manière rétrospective sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs, ni du solde d'ouverture de l'excédent accumulé, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. L'incidence de ce changement de méthode comptable pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 s'est traduite par une diminution de 995 742 \$ de la quote-part du bénéfice net de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. et 9417-6831 Québec inc., ce qui a diminué l'excédent de l'exercice ainsi que les participations dans Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. et 9417-6831 Québec inc. du même montant.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

3. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP), à l'exception du fait que, comme il est mentionné ci-dessous, les entités 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant) et 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W) sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation alors qu'elles ne répondent pas à toutes les caractéristiques d'une entreprise publique, du fait que l'ajustement requis suite à la modification de méthode comptable pour comptabiliser les entités Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. et 9417-6831 Québec inc. selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation a été comptabilisé dans l'exercice considéré et du fait que le Conseil n'a pas adopté les recommandations du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les états financiers consolidés contiennent certaines informations financières établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada (« S.A.C. ») publiées selon « 2022 - 2023 - Exigences en matières de rapports financiers ». Celles-ci portent sur l'établissement des états consolidés de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et des résultats et de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. par service, ainsi que la ventilation de l'excédent accumulé.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable inclut les entités suivantes :

- 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)
- Carrefour Wôlinak inc.
- 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)
- Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.
- 9417-6831 Québec inc.
- 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)

L'entité suivante est consolidée :

- Carrefour Wôlinak inc. (à 100 %)

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du Conseil et du Carrefour Wôlinak inc.

Les entités suivantes sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Participation dans des entreprises en propriété exclusive :

- 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)
- 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)
- Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.
- 9417-6831 Québec inc.

Participation dans un partenariat commercial :

- 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction) (à 51 %)

En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls le résultat net de la société, la participation du Conseil dans la société et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de la société qui sont différentes de celles du Conseil.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

3. Méthodes comptables (suite)

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie, les fonds en fiducie, les placements en obligations, les débiteurs, les avances et les créances à long terme sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer, les contributions préétablies à payer, les revenus différés, les fonds inutilisés, les sommes nettes non dépensées pour les contributions globales, les montants dus et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier à la valeur comptable de l'actif financier.

Les créances à long terme sont présentées en diminution des dettes à long terme lorsque, et seulement lorsque, les conditions suivantes sont réunies :

- a) le Conseil a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés;
- b) le Conseil a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises avant le 1er avril 1996 ne sont pas reflétées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

<u>Conseil</u>	<u>%</u>
Aménagement de terrains	8
Bâtiments	4
Réseau d'adduction d'eau	4
Matériel et équipements	20
Matériel informatique	30
Matériel roulant	30
Infrastructure - Rues	4

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>	<u>%</u>
Bâtiment	4
Aires asphaltées et stationnement	8
Enseigne	20
Matériel de bureau	20

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes doivent être passées en charges dans l'état des résultats et aucune reprise sur réduction de valeur ne doit être constatée.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, on demande à la direction de faire des estimations et de poser des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et la déclaration des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les revenus et les charges indiqués pendant la période visée. Les postes nécessitant des estimations élevées sont la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations et les passifs éventuels. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Constatation des produits

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert sont considérés comme des revenus lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Les paiements de transfert sont constatés comme des passifs si les stipulations du transfert donnent lieu à un passif. Les revenus de transfert sont constatés dans l'état des résultats si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été rendus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services rendus.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

3. Méthodes comptables (suite)

Revenus différés

Les revenus différés sont composés des fonds reçus d'autres sources que S.A.C., selon les ententes de l'exercice courant et qui n'ont pas été utilisés. Ceux-ci sont présentés à titre de passifs.

Fonds inutilisés et sommes nettes non dépensées pour les contributions globales

Les fonds inutilisés et les sommes nettes non dépensées pour les contributions globales représentent les montants non dépensés relativement au financement provenant de S.A.C. à titre de contribution fixe, globale et/ou souple. Ceux-ci sont présentés à titre de passifs.

Réserves de remplacement

Les réserves de remplacement sont financées au moyen d'une affectation annuelle des revenus.

Avantages sociaux futurs

Le Conseil offre aux employés admissibles l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone (le « RBA ») qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge du Conseil correspond à la contribution requise pour l'exercice.

4. Dépendance économique

Le Conseil reçoit la majeure partie de ses revenus conformément à une entente de financement avec Services aux Autochtones Canada (S.A.C.). Après la fin d'exercice, le Conseil a procédé à la signature de l'entente initiale pour les années 2025-2026 à 2027-2028, ainsi que d'un amendement pour l'année 2023-2024.

5. Débiteurs

	2023 \$	2022 \$
<u>Conseil</u>		
Services aux Autochtones Canada (S.A.C.)	343 551	721 589
Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	22 962	22 962
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	119 600	-
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)	880	1 067
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et Labrador (CSSSPNQL)	5 295	21 284
Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN)	4 810	27 399
Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations	40 000	40 000
Gouvernement du Canada	-	16 434
Gouvernement du Québec	120 997	60 187
Organisme sous administration commune, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	217 835	230 762
Patrimoine Canada	26 975	26 975
Taxes à la consommation	114 256	113 135
Entreprise en propriété exclusive, Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	256 797	254 244
Autres	248 670	190 389
	1 522 628	1 726 427

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

5. Débiteurs (suite)

	2023 \$	2022 \$
<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>		
Loyers	44 278	40 278
Provision pour créances douteuses	(40 278)	(38 294)
	4 000	1 984
	1 526 628	1 728 411

6. Participations dans des entreprises en propriété exclusive

	2023 \$	2022 \$
9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)		
Coût d'acquisition (100 actions de catégorie A)	100	100
Variation depuis l'acquisition		
Quote-part des pertes nettes	(1 430 064)	(1 408 232)
	(1 429 964)	(1 408 132)
Avance, à 4,91 % (2,50 % en 2022), remboursable jusqu'en février 2030 par mensualités de 5 925 \$ (5 407 \$ en 2022), intérêts compris, renouvelable en avril 2024 (créances à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme)	416 258	466 028
Avance, à 4,91 % (2,50 % en 2022), remboursable jusqu'en décembre 2029 par mensualités de 4 101 \$ (3 750 \$ en 2022), intérêts compris, renouvelable en avril 2024 (créances à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme)	282 262	316 986
Avances, sans intérêt, remboursables et renouvelables le 1er avril 2024	2 273 528	2 017 201
	2 972 048	2 800 215
	1 542 084	1 392 083
9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)		
Coût d'acquisition (100 actions de catégorie A)	100	100
Variation depuis l'acquisition		
Quote-part des pertes nettes	(611 587)	(609 117)
	(611 487)	(609 017)
Avances, sans intérêt, remboursables et renouvelables le 1er avril 2024	581 122	581 122
	(30 365)	(27 895)
Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.		
Coût d'acquisition (990 parts)	99	99
Variation depuis l'acquisition		
Quote-part des bénéfices nets	4 745 003	-
Distribution	(1 113 750)	-
	3 631 352	99
Honoraires de gestion à payer	(2 750 949)	-
	880 403	99

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Participations dans des entreprises en propriété exclusive (suite)

	2023 \$	2022 \$
9417-6831 Québec inc.		
Coût d'acquisition (100 actions de catégorie A)	100	100
Variation depuis l'acquisition		
Quote-part des bénéfices nets	33 211	-
	33 311	100
Avances, sans intérêt, remboursables et renouvelables le 1er avril 2024	3 468	-
	36 779	100
	2 428 901	1 364 387

9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant) exploite un établissement de soins de longue

Les informations financières pour cette société pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 sont les suivantes :

Actif	Passif	Revenus	Charges	Perte nette
\$	\$	\$	\$	\$
2 566 312	3 996 276	2 324 592	2 346 424	(21 832)

Les informations financières concernant les flux de trésorerie sont les suivantes :

	\$
Activités d'exploitation	(8 802)
Activités d'investissement	(26 424)
Activités de financement	59 310

Les encaissements de capital prévus à l'égard des avances au cours des deux prochains exercices (incluant les renouvellements) sont les suivants :

	\$
2024	87 978
2025	2 884 070

En plus des montants dus au Conseil, 9101-2658 Québec inc. a une dette à long terme, dont le solde au 31 mars 2023 est de 698 650 \$ (782 783 \$ au 31 mars 2022) et qui est garantie par une hypothèque immobilière sur un terrain et un bâtiment et par un cautionnement du Conseil, renouvelable en avril 2024.

9323-8996 Québec inc. (Traiteur W) offre des services de traiteur. Depuis l'exercice terminé le 31 mars 2022, la société a décidé de cesser ses activités.

Les informations financières pour cette société pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 sont les suivantes :

Actif	Passif	Revenus	Charges	Perte nette
\$	\$	\$	\$	\$
30 619	642 107	-	2 470	(2 470)

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Participations dans des entreprises en propriété exclusive (suite)

Les informations financières concernant les flux de trésorerie sont les suivantes :

	\$
Activités d'exploitation	(2 471)
Activités d'investissement	-
Activités de financement	(10 000)

Les encaissements de capital prévus à l'égard des avances au cours des deux prochains exercices (incluant les renouvellements) sont les suivants :

	\$
2024	-
2025	581 122

Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. exploite un centre de divertissement.

Les informations financières pour cette société pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 sont les suivantes :

Actif	Passif	Revenus	Charges	Bénéfice net
\$	\$	\$	\$	\$
14 803 577	11 135 544	24 129 563	18 340 890	5 788 673

Les informations financières concernant les flux de trésorerie sont les suivantes :

	\$
Activités d'exploitation	6 260 868
Activités d'investissement	(1 825 287)
Activités de financement	(3 742 772)

Le Conseil a signé une entente confiant la gestion de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. à une société privée. Les obligations du Conseil en vertu de cette entente sont décrites à la note 21. Le Conseil n'a aucune obligation d'injecter des fonds en cas de problème de liquidités dans le centre de divertissement.

9417-6831 Québec inc. agit à titre de commandité de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.

Les informations financières pour cette société pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 sont les suivantes :

Actif	Passif	Revenus	Charges	Bénéfice net
\$	\$	\$	\$	\$
36 780	3 469	47 929	14 718	33 211

Les informations financières concernant les flux de trésorerie sont les suivantes :

	\$
Activités d'exploitation	(14 718)
Activités d'investissement	11 250
Activités de financement	3 468

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

7. Participation dans un partenariat

	2023 \$	2022 \$
9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction), détenue à 51 %		
Coût d'acquisition (51 actions de catégorie A)	51	-
Variation depuis l'acquisition		
Quote-part des bénéfices nets	16 710	-
	16 761	-

9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction) œuvre dans le domaine forestier, de l'environnement, des ressources naturelles et du génie civil. La société est issue du partenariat entre le Conseil et 9109-5521 Québec inc.

Les informations financières pour cette société pour la période terminée le 31 mars 2023 sont les suivantes :

Actif	Passif	Revenus	Charges	Bénéfice net
\$	\$	\$	\$	\$
614 635	581 768	956 830	909 412	47 418

8. Créances à long terme

	2023 \$	2022 \$
Montant à recouvrer de tiers pour le remboursement de la dette à long terme, d'un montant initial de 217 030 \$, à 6,00 %, encaissable jusqu'en mai 2023 par semestrialités de 25 443 \$, intérêts compris	24 772	72 039
Montant à recouvrer de tiers pour le remboursement de la dette à long terme, d'un montant initial de 625 000 \$, à 5,25 %, encaissable jusqu'en décembre 2026 par semestrialités de 71 874 \$, intérêts compris, renouvelable en décembre 2023	512 604	625 000
	537 376	697 039

Les encaissements de capital prévus au cours du prochain exercice (incluant les renouvellements) sont de 537 376 \$.

9. Emprunts bancaires

L'emprunt bancaire, à 1,5 % au-dessus du taux préférentiel, d'un montant autorisé de 300 000 \$, est renouvelable annuellement. Le solde inutilisé aux 31 mars 2023 et 2022 est de 300 000 \$.

Le Conseil a également un emprunt bancaire supplémentaire, à 1,0 % au-dessus du taux préférentiel, d'un montant autorisé de 250 000 \$, renouvelable annuellement. Le solde inutilisé aux 31 mars 2023 et 2022 est de 250 000 \$.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

10. Crédoeurs et charges à payer

	2023 \$	2022 \$
<u>Conseil</u>		
Fournisseurs et frais courus - ordinaires	467 269	706 123
Fournisseurs - organisme sous administration commune, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	68 319	51 942
Salaires et vacances à payer	88 794	55 941
Sommes à remettre à l'État	39 371	42 360
	663 753	856 366
<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>		
Fournisseurs et frais courus	-	2 211
	663 753	858 577

11. Contributions préétablies à payer

	2023 \$	2022 \$
Q010 - DGSPNI - Transport pour raisons médicales (SSNA/TRM) (#4580)	15 719	15 719
DGSPNI - Programme d'infrastructure de la cybersanté (#4615)	41 590	41 590
QA0X - DGSPNI - AGJEA - Petits projets (#4630)	10 000	-
	67 309	57 309

12. Revenus différés

	2023 \$	2022 \$
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (#6000/6100/6200/6300/6500)	63 429	63 551
Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (#2105)	-	3 030
Q3OP - Gestion des terres des Premières Nations - Soutien opérationnel (#1070)	40 000	40 000
FAEP - Terrestre (#7330)	17 393	-
Loi sur les espèces en péril (#7150)	10 489	-
Revitalisation et réappropriation de la langue abénakise (#2230)	58 712	-
CEPN - Langue et culture (#2225)	-	39 720
CEPN - Initiative d'éducation par le territoire (#2235)	35 227	-
CEPN - Partenariat en éducation (#2240)	8 183	14 056
Couloir violence féminine (#2106)	-	29 784
Projet de prévention de la violence familiale (#4550)	14 177	17 241
Programme Action Aînés (#4585)	-	24 091
Mobilisation des jeunes autochtones (#4590)	49 769	49 769
Hommes et guérison (#4595)	87 808	51 375
Participation sportive (#7978)	2 061	-
Nourriture communautaire (#7972)	-	30 199
Lutte contre le cancer (#7977)	10 040	17 950
	397 288	380 766

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

13. Fonds inutilisés

	2023 \$	2022 \$
Q3FO - Planification - Mesures d'urgence (#1050)	-	14 903
Q32J - Développement de la capacité de gouvernance/gestion financière (#1000)	185 541	42 649
QZ9Q - ATDPR - Revendications particulières (#6700)	33 951	-
Q2J2 - Éducation élémentaire/secondaire et école aux adultes (#2300)	50 000	-
Q3WI - Initiative en gestion de matières résiduelles (#7280)	3 867	53 690
Cannabis médical (#2955)	-	26 581
Q2D0 - Projet de prévention Wajapkol (#4575)	7 427	7 427
Q32J - Séquestre-administrateur (#8100)	-	247 216
Q2AF - Aide au revenu - COVID-19 (#8225)	-	27 898
Q29W - Aide au revenu - Besoins fondamentaux (#8235)	-	35 345
Q3R5 - Immeubles - Réouverture COVID-19 (#8240)	99 798	109 361
Q3V9 - FSCA - PAGU - COVID-19 (#8260)	259 666	189 385
Q3YZ - Renforcement des capacités - Gestion des urgences (#8200)	19 188	-
Q3XJ - Construction - Triplex #3 - Rue des Pins (#5905)	236 902	-
QA1A - Construction - Triplex #4 - Rue des Pins (#5910)	236 902	-
Q26A - Raviver la culture abénakise (#2250)	13 559	-
Q2C3 - DGSPNI - Prévention des mesures perturbatrices (#4570)	27 280	-
Q2C7 - DGSPNI - Service de représentation des Premières Nations (#4571)	3 292	-
Q02I - DGSPNI - Pratique clinique et soins aux clients (#4510)	-	35 832
Q22U/Q22V - DGSPNI - Soins à domicile (#4505)	-	18 347
Q02H - DGSPNI - Pratique clinique et soins aux clients - Fournitures et équipements (#4515)	-	6 080
Q3RA - DGSPNI - Établissement de la santé - Réouverture COVID-19 (#8230)	21 828	21 828
Q2FQ/Q2FR/Q2FU/Q2G1/Q2G6/Q2G9 - DGSPNI - Principe de Jordan (#4531)	158 127	2 464
Q01T - DGSPNI - Guérisseur traditionnel (#4600)	19 383	14 618
Q221 - DGSPNI - IDA - Sécurité alimentaire COVID-19 (#4545)	-	10 489
Q3RF - DGSPNI - PAPAR - Réouverture COVID-19 (#4545)	21 502	21 502
Q3RK - DGSPNI - Santé longue durée COVID-19 (#4545)	-	22 825
Q21G - DGSPNI - Bien-être mental (#4645)	72 868	97 167
Q21G - DGSPNI - Bien-être mental SSSC-EI (#8300)	-	3 776
	1 471 081	1 009 383

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

14. Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales

	2023 \$	2022 \$
Volet Opérations régionales		
Sommes nettes non dépensées au début de l'exercice	(217 404)	-
Ajustement des sommes nettes non dépensées suite à l'analyse des états financiers par S.A.C.	14 805	-
Sommes nettes non dépensées ajustées au début de l'exercice	(202 599)	-
Résultats nets de l'exercice	(206 067)	(217 404)
Sommes nettes non dépensées à la fin de l'exercice*	(408 666)	(217 404)
Volet DGSPNI		
Sommes nettes non dépensées au début de l'exercice	1 232 105	1 005 859
Ajustement des sommes nettes non dépensées suite à l'analyse des états financiers par S.A.C.	(2 821)	-
Sommes nettes non dépensées ajustées au début de l'exercice	1 229 284	1 005 859
Résultats nets de l'exercice	224 985	226 246
Sommes nettes non dépensées à la fin de l'exercice	1 454 269	1 232 105

* Pour le volet Opérations régionales, le solde de fermeture des sommes nettes non dépensées est inférieur à 0 \$. Aucun passif n'a été considéré dans les états financiers consolidés relativement à ce volet.

15. Dette à long terme

	2023 \$	2022 \$
Contrats de prêt à terme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), garantis par Services aux Autochtones Canada (S.A.C.)		
à 3,70 % (1,97 % en 2022), remboursable jusqu'en octobre 2027 par mensualités de 973 \$ (934 \$ en 2022), intérêts compris	49 160	59 194
à 2,50 %, remboursable jusqu'en avril 2030 par mensualités de 442 \$, intérêts compris, renouvelable en juin 2023 ^(a)	34 376	38 761
à 2,50 %, remboursable jusqu'en avril 2030 par mensualités de 422 \$, intérêts compris, renouvelable en juin 2023 ^(b)	32 849	37 037
à 3,12 % (2,41 % en 2022), remboursable jusqu'en avril 2038 par mensualités de 735 \$ (700 \$ en 2022), intérêts compris, renouvelable en avril 2028	106 207	111 982
à 0,69 %, remboursable jusqu'en juin 2035 par mensualités de 1 225 \$, intérêts compris, renouvelable en juin 2025	171 488	184 954
à 1,13 %, remboursable jusqu'en mai 2036 par mensualités de 1 185 \$, intérêts compris, renouvelable en juin 2026	173 987	186 177

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

15. Dette à long terme (suite)

	2023 \$	2022 \$
à 1,06 %, remboursable jusqu'en mars 2041 par mensualités de 925 \$, intérêts compris, renouvelable en septembre 2026	181 872	190 997
Contrats de prêt à terme de la Société de crédit commerciale autochtone (SOCCA), garantis par une hypothèque immobilière		
sans intérêt, remboursable jusqu'en mars 2025 par mensualités de 833 \$	20 000	30 000
à 6,00 %, remboursé au cours de l'exercice	-	7 936
à 6,00 %, remboursable jusqu'en mai 2023 par semestrialités de 25 443 \$, intérêts compris (remboursé par des créances à long terme, voir note 8)	24 772	72 039
à 5,25 %, remboursable jusqu'en décembre 2026 par semestrialités de 71 874 \$, intérêts compris, renouvelable en décembre 2023 (remboursé par des créances à long terme, voir note 8)	512 604	625 000
Contrat de prêt à terme de la Banque Royale du Canada, garanti par une hypothèque immobilière		
à 3,69 %, remboursé au cours de l'exercice	-	21 502
Contrats de prêt à terme de la Banque de Montréal, garantis par une hypothèque immobilière		
à 4,91 % (2,50 % en 2022), remboursable jusqu'en février 2030 par mensualités de 5 925 \$ (5 407 \$ en 2022), intérêts compris, renouvelable en avril 2024 (remboursé par une entreprise en propriété exclusive, voir note 6)	416 258	466 028
à 4,91 % (2,50 % en 2022), remboursable jusqu'en décembre 2029 par mensualités de 4 101 \$ (3 750 \$ en 2022), intérêts compris, renouvelable en avril 2024 (remboursé par une entreprise en propriété exclusive, voir note 6)	282 262	316 986
à 4,38 %, remboursable jusqu'en juin 2035 par mensualités de 5 311 \$, intérêts compris, renouvelable en janvier 2025	602 667	639 128
à 3,23 %, remboursable jusqu'en octobre 2032 par mensualités de 8 037 \$, intérêts compris, renouvelable en	793 944	863 516
Emprunt, d'un montant initial de 209 980 \$, à 1,90 %, remboursable jusqu'en octobre 2023 par mensualités de 3 671 \$, intérêts compris, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 44 848 \$	25 537	68 663

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

15. Dette à long terme (suite)

	2023 \$	2022 \$
Emprunt, d'un montant initial de 97 348 \$, à 3,00 %, remboursable jusqu'en décembre 2025 par mensualités de 1 209 \$, intérêts compris, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 19 863 \$	37 143	50 325
Emprunt, d'un montant initial de 49 926 \$, à 6,05 %, remboursable jusqu'en octobre 2027 par versements bimensuels de 382 \$, intérêts compris, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 29 706 \$	39 633	46 957
Emprunt, d'un montant initial de 96 410 \$, à 5,87 %, remboursable jusqu'en novembre 2026 par mensualités de 1 858 \$, intérêts compris, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 57 364 \$	73 395	90 824
Emprunt, d'un montant initial de 42 134 \$, à 4,75 %, remboursable jusqu'en août 2027 par versements bimensuels de 311 \$, intérêts compris, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 25 070 \$	31 920	38 336
	3 610 074	4 146 342

- a) Après la fin de l'exercice, le Conseil a renouvelé sa dette échéant en juin 2023. Selon les conditions en vigueur à compter de juin 2023, la dette est remboursable par mensualités de 460 \$ incluant les intérêts au taux de 3,74 %. La dette vient à échéance en avril 2030 et est renouvelable en juin 2028.
- b) Après la fin de l'exercice, le Conseil a renouvelé sa dette échéant en juin 2023. Selon les conditions en vigueur à compter de juin 2023, la dette est remboursable par mensualités de 439 \$ incluant les intérêts au taux de 3,74 %. La dette vient à échéance en avril 2030 et est renouvelable en juin 2028.
- c) Un nouveau prêt d'un montant de 2 000 000 \$ a été autorisé au Conseil pour la construction d'un centre de congrès. Les modalités de ce prêt seront déterminées lors de son déboursement.

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	Portion exigible \$	Portion à refinancer \$
2024	339 308	537 376
2025	193 833	1 175 117
2026	171 340	144 278
2027	58 485	861 753
2028	30 702	-
Autres	-	97 882

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

16. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
	\$	\$	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
<u>Conseil</u>				
Terrain	138 950	-	138 950	138 950
Aménagement de terrains	817 377	467 106	350 271	380 728
Bâtiments	10 488 046	2 802 575	7 685 471	6 660 373
Réseau d'adduction d'eau	117 726	61 586	56 140	58 479
Matériel et équipements	847 321	626 283	221 038	212 378
Matériel informatique	533 452	397 130	136 322	194 912
Matériel roulant	1 202 807	885 239	317 568	453 671
Infrastructure - Rues	2 213 307	480 280	1 733 027	1 805 237
	16 358 986	5 720 199	10 638 787	9 904 728
<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>				
Terrain	40 243	-	40 243	40 243
Bâtiment	1 955 827	1 139 876	815 951	849 947
Aires asphaltées et stationnement	164 950	132 245	32 705	35 549
Enseigne	5 325	5 061	264	330
Matériel de bureau	5 880	5 335	545	681
	2 172 225	1 282 517	889 708	926 750
	18 531 211	7 002 716	11 528 495	10 831 478

17. Excédent accumulé

	2023 \$	2022 \$
<u>Conseil</u>		
Excédent accumulé non affecté	2 241 201	1 075 569
Investissement net dans les immobilisations corporelles	8 264 572	7 238 404
Réserve de remplacement - Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 18)	356 880	256 120
Réserve de remplacement - Biens immobiliers*	89 855	82 921
Fonds en fiducie d'Ottawa (note 19)	11 718	11 718
Placements réservés - exigence S.A.C.	2 000 000	2 000 000
	12 964 226	10 664 732
<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>		
Excédent accumulé non affecté	252 967	200 573
Investissement net dans les immobilisations corporelles	889 708	926 752
	1 142 675	1 127 325
	14 106 901	11 792 057

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

17. Excédent accumulé (suite)

	2023	2022
	\$	\$
* Réserve de remplacement - Biens immobiliers (RBM)		
Solde au début	82 921	75 987
Montant fourni dans le cadre de l'accord pour la RBM	6 934	6 934
	89 855	82 921

18. Réserve de remplacement - Société canadienne d'hypothèques et de logement

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un montant annuel par projet d'habitation prévu à l'annexe B de la convention d'exploitation doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte bancaire distinct et investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au principal. Au 31 mars 2023, le solde de banque de la réserve de remplacement, mis dans un compte bancaire distinct, est de 264 880 \$ (182 195 \$ au 31 mars 2022). Un montant de 92 000 \$ (73 925 \$ au 31 mars 2022) est à pourvoir en encaisse au cours du

19. Liquidités dans le Fonds en fiducie d'Ottawa

Les comptes en fiducie d'Ottawa sont des sommes provenant de sources de capital ou de revenus conformément à l'article 62 de la *Loi sur les Indiens*. Ces sommes sont gardées en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada et peuvent être vérifiées par le Bureau du Vérificateur Général du Canada. La gestion de ces sommes est régie principalement par les articles 63 à 69 de la *Loi sur les Indiens*. La majeure partie des sommes en fiducie provient du règlement de la revendication à Crespieul.

La composition du Fonds est la suivante :

	2023	2022
	\$	\$
Capital	11 718	11 718
Revenus	-	-
	11 718	11 718

20. Éventualités

Le Conseil a endossé des emprunts contractés par des membres de la communauté reliés aux résidences personnelles pour un montant maximal de 3 332 227 \$. Au 31 mars 2023, le solde des emprunts endossés est de 2 978 310 \$. Il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut de membres de la communauté. Tout paiement que le Conseil devrait effectuer sera passé en charge dans l'exercice alors en cours. Le Conseil détient une facilité de financement immobilier d'un montant autorisé de 5 000 000 \$ qui est disponible pour supporter ces cautions.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

20. Éventualités (suite)

De plus, le Conseil cautionne un emprunt contracté par une entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant) d'un montant maximal de 1 095 000 \$. Au 31 mars 2023, le solde de cet emprunt est de 698 650 \$ (782 783 \$ au 31 mars 2022). Il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut de la société. Tout paiement que le Conseil devrait effectuer sera passé en charge dans l'exercice alors en cours.

Au 31 mars 2023, des réclamations de nature monétaire pour un montant total de 221 000 \$ ont été déposées contre le Conseil. De plus, des réclamations de nature non monétaire ont aussi été déposées contre le Conseil, ce qui pourrait éventuellement donner lieu à des réclamations de nature monétaire. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces réclamations et le montant que le Conseil pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers consolidés. Tout règlement au titre de ces réclamations sera passé en charge dans l'exercice alors en cours.

Finalement, le Conseil a conclu des accords de contribution avec différents ministères. Le financement versé conformément à ces accords est assujéti à un remboursement si le Conseil ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

21. Obligations contractuelles

Le Conseil a contracté une entente diverse ainsi que des contrats de location-exploitation pour des équipements qui viennent à échéance jusqu'en 2027. Les paiements futurs s'élèveront à 43 362 \$ et comprennent les paiements suivants pour les quatre prochains exercices :

	Entente diverse \$	Location d'équipements \$	Total \$
2024	15 593	10 344	25 937
2025	-	10 344	10 344
2026	-	5 665	5 665
2027	-	1 416	1 416
	<u>15 593</u>	<u>27 769</u>	<u>43 362</u>

De plus, le Conseil s'est engagé à assumer le déficit d'opération annuel de 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant).

Finalement, le Conseil s'est engagé en vertu d'une entente pour la gestion de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. venant à échéance en mars 2040 à distribuer au gestionnaire une partie du bénéfice net de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. selon la répartition suivante :

- Jusqu'à ce que le solde des prêts consentis par le gestionnaire à Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. soit de 6 000 000 \$, 70,0 % du bénéfice net de chaque exercice servira à rembourser ces prêts et 22,5 % du bénéfice net de chaque exercice sera versé au gestionnaire par le Conseil.
- Après que le solde des prêts consentis par le gestionnaire à Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. soit de 6 000 000 \$, et ce, jusqu'au remboursement des prêts en totalité, 60,0 % du bénéfice net de chaque exercice servira à rembourser ces prêts et 30,0 % du bénéfice net de chaque exercice sera versé au gestionnaire par le Conseil.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Notes complémentaires

31 mars 2023

21. Obligations contractuelles (suite)

c) Lorsque les prêts consentis par le gestionnaire à Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. seront remboursés, 75,0 % du bénéfice net de chaque exercice sera versé au gestionnaire par le Conseil.

Il est impossible d'estimer l'ampleur des obligations pour les exercices futurs puisqu'elles seront établies à partir des résultats futurs de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.

22. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par le Conseil avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2023 \$	2022 \$
Entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)		
Revenus - Intérêts	34 948	22 081
Charges - Subventions	-	45 911
Organisme sous administration commune, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki		
Revenus	642 434	485 296
Charges	103 923	112 191
Partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)		
Charges	27 105	-
Entreprise contrôlée par un administrateur, Dépanneur 6 à 11		
Charges	58 827	81 822
Entreprise contrôlée par un administrateur, Plumes et Pacotilles		
Charges	8 077	16 479
Entreprise contrôlée par un administrateur, Général Fibre de Verre enr.		
Charges	17 054	37 589
Entreprise contrôlée par un administrateur, Transport Déménagement DEC inc.		
Charges	16 154	35 603

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange.

23. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

23. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'entité sont liés à la trésorerie, aux obligations, aux débiteurs et aux avances.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux obligations est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Conseil évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine leur historique de crédit. Le Conseil ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. Trois débiteurs importants représentent environ 54 % du total des débiteurs au 31 mars 2023. Le Conseil établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. Le Conseil est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le Conseil établit une provision pour dépréciation sur avances en fonction du risque de crédit spécifique. Il enregistre une dépréciation seulement pour les avances dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. Le solde des avances, déduction faite de la provision pour avances, présenté à l'état de la situation financière, correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Conseil gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit.

Le Conseil établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Le Conseil est exposé à ce risque principalement à l'égard des créditeurs et charges à payer, des contributions préétablies à payer, des revenus différés, des fonds inutilisés, des sommes nettes non dépensées pour les contributions globales, des montants dus et de la dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de l'entité est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Conseil a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le Conseil est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Les instruments à taux variables assujettissent le Conseil à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

24. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Revenus consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2023

ANNEXE 1

	2023	2022
	\$	\$
Conseil		
Services aux Autochtones Canada (S.A.C.)		
Contribution globale	2 792 246	2 679 836
Contribution fixe	2 233 696	1 637 446
Contribution souple	135 629	152 935
Contribution préétablie	28 477	20 070
Subvention	283 313	280 508
	5 473 361	4 770 795
Fonds inutilisés 2020-2021	-	866 155
Fonds inutilisés 2021-2022	1 009 383	(1 009 383)
Fonds inutilisés 2022-2023	(1 471 081)	-
Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales 2020-2021	-	1 005 859
Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales 2021-2022	1 232 105	(1 232 105)
Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales 2022-2023	(1 454 269)	-
Sommes récupérées par S.A.C.	(27 283)	-
Contribution préétablie à retourner	(10 000)	(11 880)
	4 752 216	4 389 441
Autres		
Contribution de la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)	207 177	263 710
Commandites	20 542	24 500
Contribution du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN)	51 209	82 859
Honoraires de gestion intersectoriels	31 418	35 178
Redevances	500 000	490 793
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et revenus de loyer	378 571	195 940
Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	-	625 000
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)	117 424	74 076
Organisme sous administration commune, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	642 434	485 296
Intérêts - Entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)	34 948	22 081
Intérêts	113 725	86 470
Autres	126 015	134 176
Patrimoine Canada	68 712	-
Revenus différés 2020-2021	-	1 280 898
Revenus différés 2021-2022	380 766	(380 766)
Revenus différés 2022-2023	(397 288)	-
Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations	15 000	-
Gouvernement du Canada	500 772	(7 497)
Gouvernement du Québec	110 562	141 143
Revenus de contrats	75 712	26 916
Salle de conditionnement physique	119 150	68 333
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	4 745 003	-
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, 9417-6831 Québec inc.	33 211	-

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Revenus consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2023

ANNEXE 1

	2023	2022
	\$	\$
<u>Conseil (suite)</u>		
Quote-part du bénéfice net du partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)	16 710	-
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)	-	57 734
	7 891 773	3 706 840
	12 643 989	8 096 281
<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>		
Loyers	116 280	14 240
	12 760 269	8 110 521

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Charges consolidées

Exercice terminé le 31 mars 2023

ANNEXE 2

	2023	2022
	\$	\$
Conseil		
Salaires et charges sociales	2 438 308	2 121 503
Activités diverses	24 343	27 518
Assurances	107 553	79 296
Besoins fondamentaux	78 828	33 703
Contrats	582 290	451 655
Contribution aux entreprises	-	90 214
Cotisations et activités diverses	50 359	47 473
Élections	29 852	26 010
Énergie	69 460	77 457
Entretien et réparations	306 521	231 068
Entretien et réparations - matériel roulant	54 004	43 453
Essence	34 860	28 345
Frais de gestion intersectoriels	31 418	35 178
Frais de bureau, papeterie et fournitures	68 451	74 630
Frais de déplacement	21 423	21 062
Frais d'entreposage	-	7 585
Frais de formation	30 501	14 914
Frais de représentation	2 377	2 431
Frais de scolarité	185 671	203 855
Frais de subsistance	320 365	47 520
Honoraires - chef et conseillers	156 619	176 834
Honoraires de gestion - Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	3 594 699	-
Honoraires professionnels	459 496	742 126
Informatique	90 888	86 526
Initiatives - créations d'emplois	165 032	286 489
Intérêts et frais bancaires	12 124	30 459
Intérêts sur la dette à long terme	112 200	101 413
Location	11 239	6 810
Matériel et équipements	176 406	86 339
Manuels scolaires et fournitures	13 283	7 595
Montant remis aux membres - Coleraine	300	40 050
Nourriture	61 635	38 250
Redevances	199 992	199 835
Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)	12 213	44 404
Publicité et dons	8 920	22 644
Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY)	65 415	62 887
Taxes et permis	732	-
Télécommunications	57 304	57 126
Transfert au Régime des Bénéfices Autochtone (RBA)	65 379	53 855
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)	21 832	-
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)	2 470	71 382
Vêtements	4 800	2 600
Amortissement des immobilisations corporelles	614 932	573 252
	10 344 494	6 355 746

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Charges consolidées

Exercice terminé le 31 mars 2023

ANNEXE 2

	2023	2022
	\$	\$
<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>		
Assurances	55 589	2 641
Énergie	4 261	2 211
Entretien et réparations	1 364	5 345
Frais bancaires	72	72
Honoraires professionnels	2 600	5 634
Sous-traitance	-	1 740
Amortissement des immobilisations corporelles	37 042	38 157
	100 928	55 800
	10 445 422	6 411 546